

COMMUNE DE BATS

Délibération 2021/23

Séance du 19 août 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

Objet : Changement d'opérateur de télétransmission – Avenant à la Convention ACTES Etat/ Commune

L'An Deux Mille Vingt et Un, le dix-neuf du mois d'août à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 12/08/2020

Présents : DUPOUY Jean-Marc – MARTINET Paula – MARTIN Gaëlle – DEDEBAN François – DUYTSCHE Gérard – VIDOT Joel – LESPIAU Karine – DABESCAT Marc

Absent excusé : DUMARTIN Laurent

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Gaëlle MARTIN.

Vu la délibération N° 2021/19 portant sur la résiliation du prestataire logiciel métier JVS Mairistem pour la mise en place du logiciel métier de l'ALPI,

Vu le changement de logiciel et d'opérateur de télétransmission, Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il convient de signer un avenant à la Convention signée le 11 mai 2016 avec la Préfecture des Landes pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** le changement d'opérateur de télétransmission ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la Convention entre la Préfecture des Landes et la Commune de Bats pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,
DUPOUY Jean-Marc**